

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François

Municipalité du Canton de Cleveland

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté,
lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021,
le RÈGLEMENT NUMÉRO 580 intitulé :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
562 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION
D'AUTORISATION DE DÉPENSES.**

Toute personne intéressée, peut consulter le dit règlement en se présentant au secrétariat de l'Hôtel de ville, au 292 Chemin de la Rivière, durant les heures normales de bureau.

Donné à Canton de Cleveland, le 8 septembre 2021

Camille Auble
Directeur général / secrétaire trésorier